

# Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

\*\*\*\*







# **RAPPORT D'ACTIVITES**

# **ANNEE 2021**

## Les membres du SMBB:















# Soutenu par les financeurs suivants :











# **TABLE DES MATIERES**

1 M	MISSIONS DU SMBB			
1.1	Rappel des missions statutaires du SMBB	5		
1.2	Organisation et décisions du Comité syndical du SMBB	7		
2 Do	DNNEES FINANCIERES DE 2021	g		
3 Po	LE EAU : ANIMATION SAGE, CLE ET CONTRATS	12		
3.1	Les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE)	12		
3.1.1		12		
	CLE du 22 juin 2021	12		
3.1.3	CLE du 23 novembre 2021	13		
3.2	Les réunions du Bureau de la CLE	13		
3.2.1		13		
3.2.2		13		
3.2.3	•	13 14		
3.2.4 3.2.5	·	14		
3.2.3	Bureau de la CLE du 07 décembre 2021	1-		
3.3	Les avis rendus par la CLE, le Bureau de la CLE ou le Président de la CLE	14		
3.4	Autres actions de la cellule d'animation du SAGE et réunions suivies	15		
3.4.1	Enjeu Eaux Salées Souterraines	15		
3.4.2	, , ,	16		
3.4.3	, ,	16		
3.4.4	Participation à d'autres actions, réunions	17		
3.5	Animation/cordination des contrats de mise en œuvre du SAGE	18		
3.5.1	,	18		
3.5.2		19		
3.5.3	Participation à d'autres actions, réunions	20		
3.6	Le suivi de la qualité de l'eau superficielle	21		
3.6.1	Principaux résultats 2021 de la qualité physico-chimique des eaux superficielles	22		
3.6.2	Suivi bactériologique aux principales portes à la mer	24		
3.6.3	Démarrage du projet LIFE Rervers'Eau	25		
4 <b>Po</b>	LE BIODIVERSITE : ANIMATION DES SITES NATURA 2000 ET RAMSAR	26		
4.1	Instance de gouvernance	26		
4.2	Activités de la mission d'animation en bref	27		
4.3	Mise en œuvre de la contractualisation non agricole	28		
4.3.1	Animation des contrats Natura 2000	28		
4.3.1	Animation des contrats Natura 2000  Animation de la Charte Natura 2000	28		
	Mise en œuvre de la contractualisation agricole	29		
4.4.1	Elaboration du PAEC 2022 et comité de pilotage MAEC	29		
4.4.2 4.4.3	Animation collective: réunions d'information, sessions collectives et autres actions Animation individuelle: entretiens individuels, diagnostics terrain, suivi des curages	30 31		
7.7.3	, annuación marviadene. Entretiens marviades, diagnostics terrain, suivi des curages	51		
4.5	Mise en œuvre des actions non contractuelles du DOCOB	37		

4.6	Animation avec d'autres outils financiers : LIFE Sallina	
4.7	Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000	35
4.8	Amélioration des connaissances et suivi scientifique	35
4.8.1	L'observatoire de la biodiversité	35
4.8.2	Autres actions d'amélioration des connaissances	36
4.9 (	Communication, sensibilisation et information	37
4.9.1	Animation Ramsar	37
4.9.2	Information Natura 2000, tenue de stands et interventions	40
4.10	Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques	41

## 1 Missions du SMBB

## 1.1 Rappel des missions statutaires du SMBB

Réparti sur la Vendée et la Loire-Atlantique, le bassin versant de la baie de Bourgneuf s'étend sur 975 km² et se caractérise par en amont un paysage bocager, d'un tiers de marais doux, saumâtre, salé et de polders, d'un littoral diversifié (falaises, digues et cordons dunaires), et enfin d'une vaste baie fermée. Doté d'une richesse écologique exceptionnelle, ce territoire est en développement où se côtoient de nombreuses activités (agriculture, maraichage, tourisme, saliculture, conchyliculture, pêche, pisciculture, chasse, industrie, urbanisation/ imperméabilisation ...), dont certaines sont dépendantes d'une très bonne qualité des eaux, et avec divers usages en eau (potable, irrigation, prélèvements, stockage, ...).

Depuis 1990 puis 1995, avec la création de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf, les communes se sont organisées pour collectivement définir une stratégie partagée de développement durable et équilibrée de la baie de Bourgneuf, de son bassin versant et des territoires proches, dans les domaines de l'eau et de la biodiversité.

Ces stratégies, régulièrement révisées, se déclinent au travers :

- du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Marais breton et du bassin versant de la Baie de bourgneuf.
- des deux Documents d'Objectifs Habitats et Oiseaux sur les deux sites Natura 2000 « Marais breton, baie de bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts ».

Conscientes de l'importance de l'animation et de la coordination de la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant ainsi que de la préservation des milieux naturels, les collectivités adhérentes ont souhaité faire évoluer la structure associative avec la **création d'un syndicat mixte fermé en avril 2019**. Elles s'associent et mettent en commun leurs moyens afin d'améliorer la connaissance dans ces domaines et de coordonner, animer, suivre et évaluer les dynamiques de projets sur ce territoire visant l'atteinte et la conservation du bon état des masses d'eau et des habitats et espèces d'intérêts communautaires, tels que définis dans le SDAGE Loire-Bretagne et les Directives européennes Cadres sur l'Eau, Habitats et Oiseaux.

Au-delà de ces missions, l'activité de ce syndicat s'inscrit dans une démarche globale durable, intégrant l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Aussi, pour faciliter l'atteinte de ces objectifs, et afin de garantir la prise en compte de toutes les contraintes de son territoire, le syndicat assurera la concertation associant l'ensemble des usagers de son périmètre d'intervention.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf (SMBB) assure l'animation et la concertation dans les domaines de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sousbassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique : le bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

À ce titre, le SMBB, par transfert de ses membres (7 intercommunalités), est la structure porteuse du SAGE du Marais breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf. Il :

- assure le secrétariat et l'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de ce SAGE.
- met en œuvre les dispositions de ce SAGE le concernant (études, communication/sensibilisation, appui technique/ingénierie, suivis de la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques sur ce bassin versant, ...).
- est la structure porteuse et animatrice des outils contractuels financiers de mise en œuvre de ce SAGE : Contrat territorial (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) et Contrat Régional de Bassin Versant (Conseil Régional des Pays de la Loire).

## Le syndicat est habilité à :

- assurer l'animation du Comité de pilotage Natura 2000 et Ramsar sur les sites Natura « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts » (FR5200653 et FR5212009).
- être la structure porteuse des deux documents d'objectifs (DOCOB) Habitats et Oiseaux liés à ces sites, et donc assure le suivi de leur mise en œuvre.
- être la structure porteuse et animatrice des outils contractuels disponibles sur le site Natura 2000 (mesures agro-environnementales –MAE-, contrats Natura 2000, charte Natura 2000, LIFE...).
- mettre en œuvre les actions de deux DOCOB le concernant (études, communication/sensibilisation, appui technique/ingénierie, ...).

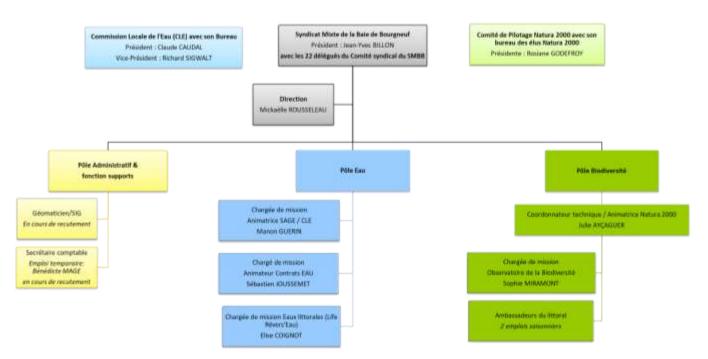
Le périmètre d'intervention du SMBB est sur la carte ci-dessous :



# 1.2 Organisation et décisions du Comité syndical du SMBB

Le comité syndical du SMBB est composé de 22 délégués avec son bureau syndical de 7 membres (1 par EPCI-fp). Il s'appuie sur la Commission Locale de l'Eau (son bureau et ses commissions) et du Comité de pilotage Natura 2000 (avec son bureau des élus et ses groupes de travail).

L'organigramme de ses services, est organisé en 2021 de la manière suivante :



Le Comité syndical du SMBB s'est réuni 4 fois en 2021 (24 février, 27 avril, 29 juin, 23 novembre) avec les décisions suivantes :

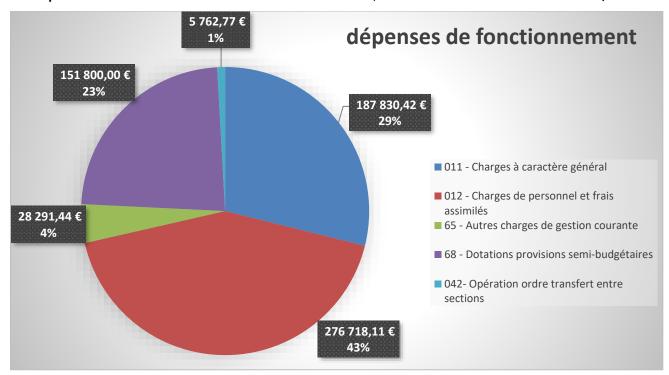
Numéro	Délibération	Vote du comité syndical
2021_D001_FIN	Vote du budget primitif - 2021	A l'unanimité
2021_D002_FIN	Contribution des membres au titre de 2021	A l'unanimité
2021_D003_BIODIV	Projet LIFE Sallina - Inventaires et suivis naturalistes sur le marais de Millac (44) – Engagement de la tranche optionnelle 2 (année 2021) des lots 1 (herbiers) et 2 (avocettes)	A l'unanimité
2021_D004_BIODIV	Attribution du marché : Suivi de la Loutre d'Europe sur le site Natura 2000 et engagement de la tranche ferme (année 2021)	A l'unanimité
2021_D005_EAU	Prélèvements et analyses de la qualité des eaux superficielles – Commande 2021	A l'unanimité
2021_D006_EAU	Projet LIFE Révers'Eau - Convention de coopération avec le Conseil régional des Pays de la Loire et participation des membres	A l'unanimité
2021_D007_EAU	Lancement de l'appel d'offre « Evaluation des outils contractuels 2017-2021 du Marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf - Elaboration de la stratégie territoriale et d'un programme pluriannuel d'actions »	A l'unanimité
2021_D008_RH	Création de 2 postes contractuels liés à un accroissement saisonnier d'activités	A l'unanimité
2021_D009_RH	Création d'un poste non permanent de géomaticien	A l'unanimité

2021_D010_RH	Création d'un poste administratif lié à un accroissement temporaire d'activités	A l'unanimité
2021_D011_RH	Mise à jour du tableau des effectifs	A l'unanimité
2021_D012_FIN	Approbation du Compte de gestion 2020 – Budget principal	A l'unanimité
2021_D013_FIN	Approbation du Compte administratif 2020 – Budget principal	A l'unanimité
2021_D014_FIN	Affectation du résultat 2020 - Budget principal	A l'unanimité
2021_D015_EAU	Contrat Régional de Bassin Versant 2019-2021 – avenant pour l'année 2022	A l'unanimité
2021_D016_EAU	Convention de mutualisation d'outils informatiques avec l'EPTB Sèvre nantaise	A l'unanimité
2021_D017_FIN	Délibération de principe sur le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels sur un emploi permanent	A l'unanimité
2021_D018_EAU	Attribution du marché « Evaluation des outils contractuels 2015- 2021 du Marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf - Elaboration de la stratégie territoriale et d'un programme pluriannuel d'actions 2023-2028 »	A l'unanimité
2021_D019_EAU	Convention de partenariat avec l'IFREMER en lien avec le projet LIFE Révers'Eau	A l'unanimité
2021_D020_EAU	Demande de subventions pour la communication (SAGE)	A l'unanimité
2021_D021_RH	Création d'un poste contractuel lié à un accroissement temporaire d'activités (pôle eau)	A l'unanimité
2021_D022_FIN	Budget supplémentaire et modificatif du budget principal – 2021	A l'unanimité
2021_D023_FCT	Engagement d'une étude relative à l'évolution des compétences du SMBB sur le volet Milieux aquatiques pour la partie sud du bassin versant de la Baie de Bourgneuf et modalités de financement	A l'unanimité + 1 abstention
2021_D024_EAU	Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu Eau et conventions collaboratives avec 3 partenaires agricoles	A l'unanimité
2021_D025_EAU	Communication « la mer, commence ici » - modalités financières et techniques	A l'unanimité
2021_D026_EAU	Projet HydroScreen - modalités financières et techniques	A l'unanimité
2021_D027_BIODIV	Prolongation d'un an du marché en cours : appui à l'animation Natura 2000 (lot 1 : MAEC et lot 2 : Contrats Natura 2000)	A l'unanimité
2021_D028_BIODIV	Recrutement d'un stagiaire de fins d'études pour 6 mois en 2022	A l'unanimité + 2 abstentions

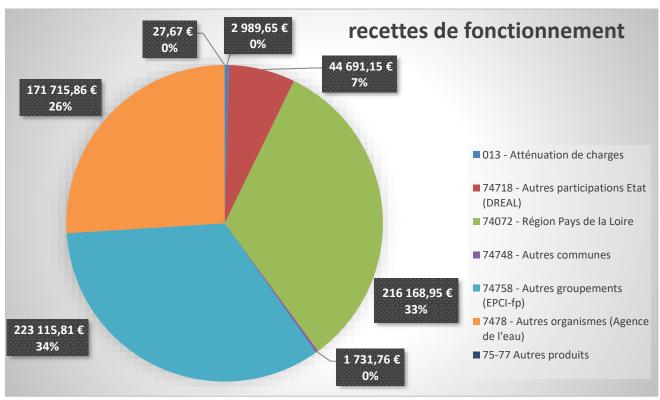
# 2 DONNEES FINANCIERES DE 2021

#### > Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 644 639,97 € avec un taux de réalisation de 77,6%.



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 660 440,86 € avec un taux de réalisation de 92%.



# La contribution des membres en 2021 est la suivante :

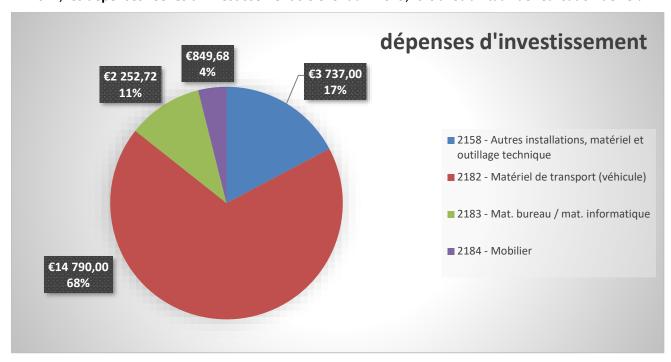
Membres du SMBB	Au titre du fonctionnement	Au titre du SAGE/CLE	TOTAL - année 2021
Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz (44)	20 382 €	10 951 €	31 333 €
Communauté de communes Challans Gois communauté (85)	19 226 €	10 731 €	29 957 €
Communauté de communes Océan Marais de Monts (85)	11 190 €	8 080 €	19 270 €
Communauté de communes de l'île de Noirmoutier (85)	7 449 €	5 608 €	13 057 €
Communauté de communes Sud Retz Atlantique (44)	3 953 €	1 697 €	5 650 €
Communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85)	1 453 €	670 €	2 123 €
Communauté de communes Vie et Boulogne (85)	653 €	413 €	1 066 €
TOTAL - année 2021	64 306 €	38 150 €	102 456 €

# Les principales prestations de services payées en 2021 sont :

Code analytique	Prestataires	Intitulé de la prestation	Montant TTC
Animation Natura 2000	HydroConcept	Réalisation de 17 plans de gestion dans le cadre de la MAEC à enjeu Biodiversité	5 040,00€
	LPO Vendée	Réalisation de diagnostics écologiques relatifs au nettoyage raisonné des plages	9 900,00 €
	OXALIS SCOP SA AlterNature média	Réalisation d'une vidéo de présentation du site Ramsar	5 956,08€
	LEAV	Prélèvements et analyses de la qualité des eaux superficielles (analyses physico- chimiques/pesticides, indices biologiques IBG)	41 140,27 €
Observatoire EAU	GIP LABOCEA	Analyses bactériologiques (recherche origine humain et animale)	14 936,90 €
	BI-EAU	Analyse indice biologique (IBD)	324,00€
	HydroConcept	Analyse indice biologique (IPR)/inventaire piscicole	2 304,00 €
	TBM Environnement	Cartographie des habitats naturels site Natura 2000	31 440,00 €
LIFE Sallina	LPO Loire-Atlantique	Suivis naturalistes sur le marais de Millac	7 125,00€
	HARDY Environnement	Réalisation des inventaires et suivis naturalistes sur le marais	4 200,00 €
TOTAL			122 366,25 €

#### > Section d'investissement

En 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 21 629,20 € avec un taux de réalisation de 79 %.



En 2021, les **recettes d'investissement** se limitent aux opérations d'ordre de transfert entre les deux sections liées aux amortissements (5 762,77 k€).

#### > Affectation du résultat de l'exercice de 2021

Par délibération du 22 mars 2022, le Comité syndical a voté l'affectation du résultat de l'exercice 2021 de la manière suivante :

- 11 229,99 € à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement (article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés).
- 138 774,03 € à la section de fonctionnement (chapitre 002 résultat de fonctionnement reporté).

## 3 Pole Eau: Animation SAGE, CLE et Contrats

La mission d'animation au sein du pôle biodiversité a mobilisé sur 2021 :

- 2,2 ETP de chargés de mission animation du SAGE et des Contrats à temps plein,
- 0,2 d'appui technique de la direction
- un appui administratif.

Sont également mobilisés deux prestataires, désignés après mise en concurrence, pour les missions suivantes :

- Suivi de la qualité des eaux (Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée, avec des sous-traitants Hydroconcept, Bi-Eau et LABOCEA).
- Evaluation des contrats EAU de 2015 à 2021 (SCE).

# 3.1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

#### 3.1.1 CLE du 2 février 2021

Cette réunion a rassemblé 34 membres de la CLE : 24 pour le 1<sup>er</sup> collège, 6 pour le 2<sup>ème</sup> collège et 4 pour le 3<sup>ème</sup> collège. Les points à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

#### > Election du Président et du Vice-Président de la CLE :

A la suite des élections municipales la CLE a été renouvelée.

- M. Claude CAUDAL, Maire de Préfailles, représentant de la Communautés d'agglomération Pornic Agglo- Pays de Retz a été élu Président de la CLE.
- M. Richard SIGWALT, Maire de Saint Gervais, représentant de Challans Gois Communauté a été élu Vice-Président.

## Présentation du rapport d'activités de la CLE 2020 et perspectives 2021

Les grandes lignes du rapport d'activités de la CLE pour l'année 2020 et quelques indicateurs du tableau de bord du SAGE ont été présentés. Ensuite, les perspectives pour l'année 2021 ont été évoquées.

## 3.1.2 CLE du 22 juin 2021

Cette réunion a rassemblé 29 membres de la CLE : 15 pour le 1<sup>er</sup> collège, 11 pour le 2<sup>ème</sup> collège et 3 pour le 3<sup>ème</sup> collège. Les points à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

- Avis sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 La présentation du SDAGE a été réalisé à plusieurs voix avec notamment des interventions de l'agence de l'eau et de la DREAL au travers de différentes thématique (gouvernance, littorale, milieux aquatiques, quantité, qualité des eaux). Les membres de la CLE ont beaucoup discuté sur le contenu du SDAGE. L'ensemble des rubriques ont été approuvées à l'unanimité.
- Mise en place de deux Commissions : Eaux Salées Souterraines et Eaux Littorales
- La CLE a accepté à l'unanimité la création de ces commissions.
  - > Désignation d'un représentant à la commission de suivi sanitaire et zoosanitaire des coquillages vivants dans le département de la Vendée

M. Jean-Yves BILLON, Maire de Beauvoir sur Mer et président du SMBB est désigné pour représenter la CLE à cette commission.

# Désignation d'un représentant au comité de Loire-Atlantique de suivi de la qualité des eaux conchylicoles

M. Claude CAUDAL, Maire de Préfailles et président de la CLE est désigné pour représenter la CLE à cette commission.

#### 3.1.3 CLE du 23 novembre 2021

Cette réunion a rassemblé 26 membres de la CLE : 14 pour le 1er collège, 10 pour le 2ème collège et 2 pour le 3ème collège. Les points à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

#### Avis de la CLE sur la règle relative aux prélèvements sur le Polder du Dain

Le Polder du Dain est soumis depuis quelques années à une hausse des prélèvements conséquentes qui posent question sur la qualité des eaux pour la nurserie d'huitres. C'est pourquoi après avoir réuni la commission eaux salées souterraines, les membres de la CLE ont étudié une délibération permettant d'encadrer ces prélèvements le temps qu'une étude quantitative, porté par le Comité Régionale de Conchylicultures soit menée. (24 voix POUR – 3 voix ABSTENTION)

# Avis de la CLE sur le dossier d'autorisation environnemental : « Extension d'un site de production ostréicole à Bouin » – Vendée Naissain

La société Vendée Naissain, situé sur le polder du Dain souhaitait étendre son activité avec la construction notamment de nouveaux bâtiments. Le dossier de compensation a été jugé non complet et la CLE a donné un avis d'incompatibilité avec le SAGE (22 voix POUR – 1 voix CONTRE – 4 voix ABSTENTION).

## Avis de la CLE sur le Plan Départemental de Gestion Piscicole (PDPG) – Fédération de Pêche de Vendée (85)

Le PDPG est un programme de mesure permettant d'essayer de rétablir une bonne qualité des populations piscicoles sur le département de la Vendée. Ce dernier étant en faveur de la reconquête de la qualité des eaux, les membres de la CLE ont approuvé à l'unanimité le PDPG.

# 3.2 Les réunions du Bureau de la CLE

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau est composé de 19 membres : 9 pour le 1<sup>er</sup> collège, 5 pour le 2<sup>ème</sup> collège et 5 pour le 3<sup>ème</sup> collège. La dernière modification de sa composition date du 2 février 2022. Le bureau de la CLE s'est réuni 5 fois durant l'année 2021.

## 3.2.1 Bureau de la CLE du 23 février 2021

- Avis de la CLE sur le projet LSL-Intersport, sur la commune de Machecoul-Saint-Même
- Avis de la CLE sur le Pacte régional pour une gestion quantitative durable de la ressource en eau en Pays de la Loire
- Présentation de la commission Eaux Salées Souterraines et désignation du président de cette commission de travail
- Présentation de la commission Bactério

## 3.2.2 Bureau de la CLE du 20 avril 2021

- Avis sur l'avenant au Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) 2019 2021
- ➢ Présentation du cahier des charges et rôle du Bureau de la CLE concernant l'étude à venir : Evaluation des outils contractuels 2015 − 2021 du Marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf − Elaboration de la stratégie territoriale et d'un programme pluriannuel d'actions 2023 − 2028.
- Mise en place de la Commission Eau Littorale

### 3.2.3 Bureau de la CLE du 1er juin 2021

Avis sur le SDAGE 2022-2027

## 3.2.4 Bureau de la CLE du 30 septembre 2021

- Lancement de l'étude : Evaluation des outils contractuels 2015-2021 du Marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf Elaboration de la stratégie territoriale et d'un programme pluriannuel d'actions 2023-2028. Bureau d'études retenu SCE : présentation de la méthode, planning et validation des questions évaluatives.
- Avis sur la cartographie des cours d'eau en Vendée (9ème version avec l'ajout de la commune de Challans).
- Retour de la Commission Eaux Salées Souterraines.
- Points divers.

#### 3.2.5 Bureau de la CLE du 7 décembre 2021

- Présentation de l'Etude « Hydrologie Milieux Usages Climat » HMUC
- Points divers: Point d'avancement sur l'étude bilan des contrats territoriaux

# 3.3 <u>Les avis rendus par la CLE, le Bureau de la CLE ou le Président de la CLE</u>

#### Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE :

« Le Bureau de la CLE examine la compatibilité avec le SAGE des dossiers pour lesquels la CLE est consultée au titre de la loi sur l'eau et formule les avis (dans un délai de 45 jours à compter de la transmission du dossier). A titre exceptionnel, lorsqu'il n'est pas possible de réunir un Bureau dans le délai de 45 jours et que le dossier pour lequel la CLE est consultée suscite peu de remarques, le Président peut rendre un avis au nom de la CLE. »

## Avis sur les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau :

#### En 2021, la CLE a rendu 7 avis :

- Avis favorable pour l'extension de l'usine LSL-MFC Intersport sur la commune de Machecoul Saint Même (aménagement en lit majeur du Falleron).
- Avis défavorable pour l'extension de la société Vendée Naissain sur la commune de Bouin (destruction de zones humides)
- Avis favorable pour le Plan Départemental de Gestion Piscicole (PDPG) de la Vendée
- Avis favorable pour le nouveau SDAGE 2022-2027 et les documents associés.
- Avis ajourné pour la cartographie des cours d'eau de la Vendée
- Avis favorable concernant Pacte régional pour une gestion quantitative durable de la ressource en eau en Pays de la Loire avec un engagement sur la réalisation d'une étude HMUC.
- o Avis favorable pour l'avenant du CRBV 2019-2021 Baie de Bourgneuf.

## Bilan concernant les dossiers loi sur l'eau reçus :

En 2020, ce sont 24 dossiers loi sur l'eau, récépissés de déclaration ou arrêtés complétant des autorisations qui ont été transmis à la CLE (21 en Vendée et 3 en Loire-Atlantique).

Les principales rubriques rencontrées dans ces dossiers sont semblables aux années précédentes (hormis 2019, année inhabituelle par la hausse des dossiers reçus pour les prélèvements sur le polder du Dain). On retrouve la rubrique concernant les rejets d'eaux pluviales assimilé à la création de lotissement en règle générale. Cette rubrique est régulièrement accompagnée de la rubrique concernant l'asséchement des zones humides.

# 3.4 Autres actions de la cellule d'animation du SAGE et réunions suivies

## 3.4.1 Enjeu Eaux Salées Souterraines

La cellule d'animation du SAGE réunit *a minima* annuellement la Commission Eaux salées Souterraines. Elle s'est réunie le 19 janvier 2021 puis de manière extraordinaire le 29 septembre 2021. Les éléments principaux à retenir sont repris ci-dessous

#### 3.4.1.1 <u>Commission du 19 janvier 2021</u>

 Présentation des résultats du suivi du Conseil Départemental de la Vendée sur la nappe d'eau salée du Marais Breton

<u>Suivi piézométrique</u>: Sur le Marais Breton, le niveau général est constant mais des niveaux très bas sont atteints en 2017. Cela serait surtout dû à une sécheresse plutôt qu'aux prélèvements. Néanmoins les prélèvements continuent d'augmenter avec +12,6% par rapport à 2017 ce qui fait +69% depuis 2013. Pour l'année 2020, on atteint 2,9 millions de m<sup>3</sup>.

Cette hausse des prélèvements conduit à une hausse des apports océaniques ce qui réduit la qualité physicochimique de l'eau des prélèvements pour les nurseries de coquillage.

<u>Suivi qualitatif</u>: aucune évolution de la qualité de l'eau n'est constatée, mais sachant que seuls trois prélèvements par an sont réalisés. Le département et le Comité Régional de la Conchyliculture ont travaillé sur un nouveau protocole de mesures afin d'avoir des prélèvements plus réguliers. Cependant, afin de ne pas allouer de sommes trop conséquentes par rapport au budget initial destiné à ce sujet, il a été choisi de mesurer moins de molécules phytosanitaires, et de suivre moins d'éléments comme le suivi bacterio dans la nappe.

Le Cobalt et le Molybdène, qui sont des oligoéléments importants pour la culture de certaines microalgues, sont toujours analysés même si la précision de ces analyses s'est révélée insuffisante par rapport à la gamme de valeurs qui intéresse la culture des microalgues. Sans résultat probant, cette mesure sera arrêtée.

L'augmentation continue des prélèvements inquiètent certains professionnels, car cela entraine une plus grande entrée d'eau provenant de la baie, entrainant la dilution de certains oligoélément essentiel à la nurserie.

 Présentation des résultats du suivi du Conseil Départemental de la Vendée sur la nappe d'eau salée de Noirmoutier

<u>Suivi piézométrique</u> : la cote d'alerte n'a pas été dépassée durant la campagne 2019-2020, cela est cohérent avec la diminution des prélèvements observée et la forte pluviométrie de l'hiver 2019.

<u>Suivi qualitatif</u>: la composition de l'eau reste stable. La température est en légère hausse et une tendance à la baisse pour la salinité. On note toujours une disparité importante des analyses entre les différents forages.

#### 3.4.1.2 <u>Commission extraordinaire du 29 septembre 2021 :</u>

Face aux inquiétudes relatives à la hausse des prélèvements et au constat que des dossiers faisant une demande conséquente étaient en cours, il a été décidé de réunir de façon extraordinaire la commission Eaux Salées Souterraines. Lors de cette commission il a été discuté d'une étude quantitative à l'échelle des polders se situant sur les communes de Bouin et de Beauvoir sur Mer et des différents moyens qui pourrait être mis en place pour limiter les prélèvements le temps de cette étude. L'ensemble des membres présents ont approuvé que la CLE du SAGE prenne une délibération en ce sens.

## 3.4.2 Enjeu bactériologique et qualité des eaux littorales

Une chargée de mission littoral a été recrutée en avril 2021 sur les fonds alloués par le projet LIFE Revers'Eau afin d'enquêter sur les dysfonctionnements conduisant aux dépassements bactériologiques sur le littoral. Cela pourrait permettre d'identifier des systèmes de traitement (STEP, ANC) insuffisamment performants par exemple (cf. chapitre 3.6.3).

Suite à ce recrutement et suite au renouvellement de la CLE, la commission Bactério qui faisait le point chaque année sur les contaminations bactériologiques, a été remplacée par la commission Eaux littorales du SAGE. Cette commission, co-présidée par Monsieur CAUDAL, président de la CLE et Monsieur BILLON, président du SMBB, est animée par la chargée de mission littoral en collaboration avec les départements 44 et 85 et les DDTM. Elle se réunira chaque année, et les résultats du suivi sur les étiers et les bouches d'eaux pluviales, ainsi que les conclusions qui en découlent, seront présentés. En 2021, elle s'est réunie le 7 décembre. Lors de cette commission, un bilan de l'état initial ainsi que des protocoles et calendrier d'analyses à venir ont été présentés.

## 3.4.3 Enjeu réduction de l'utilisation des phytosanitaires

## 3.4.3.1 <u>Valorisation de l'exposition « Sauvages des rues - belles et rebelles »</u>

Cette exposition créée en 2013 par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Loire-Anjou, puis reprise par l'Union Régionale des CPIE, est composée de 2 posters d'introduction présentant l'exposition et de 17 posters mettant en valeur 17 plantes communes dans les rues des villes et villages. Sur chaque poster, on trouve également le nom de la plante (en français et en latin) ainsi qu'un dicton ou un extrait de poème se rapportant soit à la plante, soit à la



flore spontanée de façon générale. L'objectif de cette exposition est de faire évoluer le regard des habitants sur la flore spontanée qui pousse dans les rues.

Suite à la mise en place de l'exposition « Sauvages des rues – belles et rebelle » sur 2 communes volontaires du bassin versant (la Bernerie-en-Retz et l'Epine) en 2016, l'ADBVBB a décidé d'acheter les droits de cette exposition et de l'adapter. Elle a été reproduite en 2 exemplaires pour pouvoir répondre aux demandes de l'ensemble des communes intéressées. En 2020, 2 communes du bassin versant ont mis cette exposition dans leurs rues : Beauvoir sur Mer et Notre Dame de Monts. Depuis 2019, il est proposé de rendre cette exposition plus attractive en proposant aux communes des visites commentées à destination de la population pour approfondir les informations présentées dans l'exposition et sensibiliser au zéro phyto.

Pour l'année 2021, la commune de Saint Jean de monts a emprunté l'exposition avec un programme de communication spécifique à la commune. La commune de la Guérinière a réservé l'exposition en profitant des balades commentées dans le cadre de la semaine développement durable de l'île de Noirmoutier. Cependant, si l'exposition a bien été mise en place, les balades commentées n'ont malheureusement pas pu se dérouler à cause de l'arrêt maladie de l'animatrice SAGE.

## 3.4.3.2 <u>Charte régionale d'entretien des espaces publics sans pesticides - Panneaux Gouttes d'eau</u>

La charte d'entretien des espaces publics a été initiée en 2008 par la Cellule Régionale d'Etude de la Pollution des Eaux par les Produits Phytosanitaires (CREPEPP) afin d'inciter les collectivités à réduire voire supprimer l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics. Cette charte a évolué en début d'année 2017 pour prendre en compte les évolutions réglementaires qui induisent une interdiction quasi-totale de l'utilisation de ces produits par les collectivités. Elle permet de valoriser les efforts entrepris par les collectivités pour tendre vers le « zéro pesticides » dans l'entretien des espaces publics. Quatre niveaux d'engagement sont possibles, en fonction de l'ambition que la collectivité signataire se fixe.

Le SMBB est la structure porteuse locale de cette charte sur son territoire. Son rôle est de promouvoir cette charte auprès des communes membres et de les accompagner dans cette démarche. Elle met notamment à disposition des communes signataires, si elles le souhaitent, des panneaux de communication pour faire connaître leur engagement dans la réduction de l'utilisation des pesticides (Panneau goutte d'eau ou panneau général). Ainsi, en 2018, 5 communes ont signé cette charte : Machecoul-Saint-Même, Préfailles, La Guérinière, Chaumes-en-Retz et Noirmoutier-en-l'île, et toutes sur un engagement de niveau 4.





C'est dans ce contexte que, après promotion de la charte lors d'une réunion en décembre à Machecoul-Saint-Même, la commune de Saint-Jean-de-Monts a demandé de signer la charte au niveau 4 et a réalisé une commande de 4 panneaux en février 2019.

En 2021, les communes de Bois de Céné et de Pornic ont signé cette charte.

## 3.4.4 Participation à d'autres actions, réunions

L'animatrice du SAGE (en plus des réunions de la CLE et du Bureau de la CLE) a participé à diverses réunions parmi lesquelles, on peut citer notamment :

### Suivi des travaux relatifs à la mise en œuvre du SDAGE ou à la DCE :

- 02/03 : Visio Réunion des présidents de CLE
- 07/10 : Réunion des animateurs de SAGE

#### Suivi des actions menées par les acteurs locaux :

- 11/02 : Visio sur les outils fonciers mobilisables pour la reconquête de la qualité de l'eau (Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la nappe de Machecoul
- 09/03 : Participation à la sensibilisation des scolaires sur l'eau dans le marais et ces pollutions (Ecole de Notre Dame de Monts)
- 15/03 : Assemblée générale de l'association des irrigants sur le territoire de Machecoul : Présentation de l'étude « Caractérisation des prélèvements sur la nappe de Machecoul »
- 22/11 : Comité de pilotage Aléa Inondation Machecoul/Villeneuve en Retz

#### Participations à des colloques, journées techniques ou formations :

15/12 : Visioconférence sur la gestion quantitative par la Chambre régionale d'agriculture.

NB: Après le 20 mars, l'animatrice du SAGE a été en arrêt maladie jusqu'en juin puis a repris en mi-temps thérapeutique jusqu'en octobre. Elle a été remplacée, mais cela explique toutefois les faibles participations aux autres réunions de mi-mars à fin septembre.

## 3.5 Animation/cordination des contrats de mise en œuvre du SAGE

## 3.5.1 Animation/Coordination des Contrats Eau

Le SMBB est la structure porteuse des contrats EAU :

- le Contrat territorial Baie de Bourgneuf 2017-2021 (CT signé le 26 juin 2017 avec un coût prévisionnel retenu -au 31 décembre 2019- de 10 673 868€ et un montant d'aide de l'AELB de 5 249 650€);
- le Contrat Régional de Bassin versant 2019-2021.

#### Dans ce cadre, le SMBB a pour missions :

- Organiser et animer le comité de pilotage global « Contrat ».
- Participer aux comités techniques et de pilotages « locaux » des structures locales « chef de file ».
- Suivre l'avancée et le bon déroulement des actions du Contrat Territorial 2017-2021 ainsi que les indicateurs de suivi et notamment
  - o Nappe de Machecoul : portage par la commune de Machecoul-Saint-Même.
  - CTMA des bassins versant des étiers de Sallertaine et de la Taillée (y compris bocage) : portage par le Syndicat Mixte des Marais Saint Jean/Beauvoir
  - o CTMA marais de l'Île de Noirmoutier : portage par la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier.
  - o CTMA bassin versant de Haute-Perche (par avenant fin 2018) : portage par la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

## 3.5.1.1 Comité de pilotage du 15 février 2022

En outre, comme chaque année, le SMBB a réuni le 15 février 2022 le comité de pilotage des Contrats Eau (contrat territorial/Contrat régional de Bassin versant), qui réunit les maitres d'ouvrage et les financeurs. Cette réunion a rassemblé 19 participants en présentiel et 5 en visio-conférence. Les points à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

- Etat d'avancement en dernière année du volet pollution diffuse et du volet Milieux aquatiques du contrat territorial
- Point d'avancement et calendrier concernant l'étude bilan évaluation des contrats 2015-2021.

Les discussions ont porté principalement sur l'état d'avancement des différents volets. L'année 2021, dont il est question lors de cette réunion, restera marquée comme l'année passée par la crise sanitaire. Elle a entrainé des retards de travaux et des annulations de réunions ou entretiens. Toutefois, les élus font le constat qu'il y a encore quelques années seulement, ils devaient se rendre en Bretagne pour voir des travaux de restauration de cours d'eau ou de lutte contre le ruissellement mais aujourd'hui le territoire dispose de nombreux sites où diverses opérations efficientes ont eu lieu. Ils se félicitent de la qualité des travaux réalisés.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Régional des Pays de la Loire et les départements de Loire-Atlantique et Vendée ont mis en place un contrat unique qui remplace le Contrat territorial et le Contrat Régional de Bassin Versant.

La mise en place de ce dispositif nécessite en préalable une étude « bilan évaluation » du contrat en cours (en dernière année) en 2021 et la mise en place de la future « feuille de route » du programme d'actions 2023-2028 pendant l'année 2022.

## 3.5.1.2 <u>Démarrage de l'évaluation des Contrats Eau de 2015 à 2021</u>

L'animateur Contrats avec les structures de chef de file locales ont établi un cahier des charges pour réaliser l'étude « bilan-évaluation » des contrats eau sur la période de 2015 à 2021, puis d'élaborer une stratégie territoriale pour 2023-2028. Après un 1<sup>er</sup> appel d'offres infructueux, le bureau d'études SCE a été retenu par le comité syndical le 29 juin 2021 avec engagement de la tranche ferme d'un montant de 109 966,62 € TTC.

La 1ère phase de bilan/évaluation a été discutée en comité technique en décembre 2021 puis validée par le comité de pilotage (bureau de CLE) en janvier 2022. A cette occasion, les élus ont demandé de finaliser rapidement la phase suivante : le diagnostic territorial pour discuter de la « stratégie » du futur contrat et insisté sur la nécessité de continuité dans les travaux, l'utilisation de l'argent public à bon escient et de ne pas ralentir le démarrage du futur Contrat faute de compétence des collectivités concernées.

## 3.5.1.3 <u>Coordination et assistance technique des contrats Eau</u>

Le pôle EAU en 2021 a poursuivi sa mission de coordination des actions afin d'apporter de la cohérence globale et si besoin une assistance technique auprès de maîtres d'ouvrage. Les secteurs concernés en 2021 :

- Falleron (bocage + Marais Breton). Porté par le SAH, le CTMA 2011-2016 a fait l'objet d'une évaluation en 2017 suivie d'une étude préalable pour définir un nouveau programme d'actions de restauration des milieux aquatiques qui a débuté en 2021 (signature en septembre 2021).
- Les bassins versant du canal de Haute-Perche, des étiers de Sallertaine et de la Taillée pour lesquels les actions ont débuté en 2018.
- Les marais de Noirmoutier où notamment d'importants suivis piscicoles ont eu lieu et permettent de vérifier les connexions entre la baie et les marais salés, les conditions d'accès aux marais et les espèces présentes.
- La nappe de Machecoul.

Enfin, pour le Contrat régional de Bassin Versant, le chargé de mission Contrats assure la mission de coordination/prestations pour le Conseil régional des Pays de la Loire et à ce titre il assure un rôle de pré-instruction des dossiers de subventions.

# 3.5.1.4 <u>Coordination/animation/participation au volet « Pollution diffuse » relatif au transfert de pollution diffuse par ruissellement</u>

Le SMBB est la structure chef de file pour volet « pollution diffuse » en collaboration étroite avec le Syndicat d'Aménagement Hydraulique (SAH) et la Fédération des Chasseurs de Vendée (FDC 85). L'objectif est d'améliorer la qualité des eaux superficielles en réduisant la pollution diffuse (produits phytosanitaires/phosphore) sur le bassin versant amont du Falleron (≈13 000 ha de bocage).

L'ADBVBB -avant le SMBB- a réalisé l'étude « risques de transferts par le ruissellement sur les 13 000 ha ». La phase de terrain (repérage) achevée, le diagnostic a été présenté sur les 3 secteurs du périmètre d'étude et cette étude s'est terminée en décembre 2018 avec la définition d'un programme d'actions. En 2017, les premières plantations de bois et de haies ont eu lieu et à la fin du contrat elles représentent 10 km de haies plantés, 4 ha de boisement soit environ 16 000 arbres. Outre les bénéfices apportés par la restauration du bocage, les travaux ont permis de mobiliser les acteurs (chasseurs bénévoles, élus, riverains et écoles autour d'un projet commun. Les coûts de la plantation sont réduits (4,7€/ml) grâce à la présence de tous les bénévoles mobilisés. Le SMBB a poursuivi l'animation de ce volet en 2021.

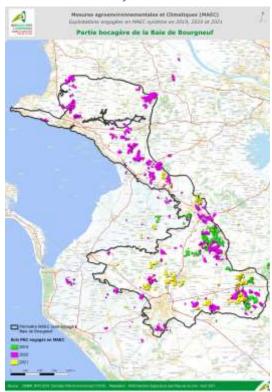
## 3.5.2 Elaboration du PAEC et animation des MAEC à enjeu EAU

Le SMBB avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire rédige le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) et co-anime avec la Chambre d'Agriculture pour la mise en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu EAU sur les territoires bocagers du bassin versant de la Baie de Bourgneuf depuis 2019.

La convention partenariale a été renouvelée en 2021 avec trois partenaires agricoles : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, CAVAC et GRAPEA pour l'animation territoriale, les réunions d'informations collectives et la réalisation des diagnostics d'exploitations.

En 2021, une réunion d'informations auprès des agriculteurs a eu lieu le 19 mars et le comité de pilotage le 19 octobre.

9 exploitations ont bénéficié d'un diagnostic MAEC et 8 se sont engagées dans une ou plusieurs mesures pour une surface supplémentaire de 652ha. Depuis 2019, 39 exploitations se sont engagées dans une ou plusieurs mesures MAEC à enjeu Eau pour une surface totale de 3 437 ha. La carte ci-contre localise les parcelles engagées dans les mesures depuis 2019.



## 3.5.3 Participation à d'autres actions, réunions

En 2021, l'animateur Contrats a participé à des réunions ou à des échanges sur le terrain avec des élus, riverains, industriels, exploitants....

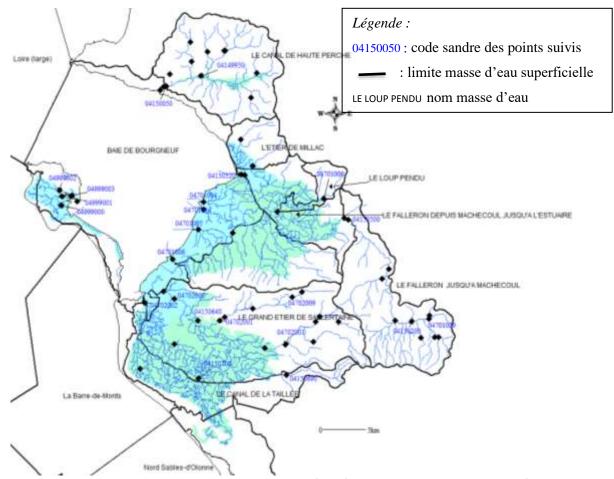
- Groupe de travail maraîchers loup pendu : 04/01/2021
- Comité de pilotage CTMA SMMJB : 11/01/2021
- Comité de pilotage CTMA île de Noirmoutier : 28/01/2021
- Comité de pilotage CTMA Pornic Agglo : 16/02/2021
- Réunion projet Jaubretière : 25/02/2021 et 07/05/21
- Cartographie des cours d'eau Challans (terrain): 04/03
- Visite travaux Pornic (avec élus): 22/03/2021
- Comité départemental de l'eau Loire-Atlantique : 30/03/2021
- Réunion DDTM cours d'eau Challans : 04/03/21
- Réunion règlement d'eau Falleron : 14/06/2021
- Visite maraîchers nantais (Saint-Julien-de-Concelles): 14/06/21
- Préparation travaux Loup Pendu : 15/07/21
- SMMJB: étude bilan évaluation CT/observatoire: 05/08/21
- Conférence ligérienne sur l'eau : étude « plans d'eau » le 15/09/21
- Visite travaux OMM: 28/09/21
- Rencontres gestionnaires réseau qualité eau CD de Vendée : 4/10/21
- Comité de pilotage CT Falleron côtier : 25/10/21
- Journée animateur CT: 16/11/21
- Indicateur trophique : 23/11/21
- Webinaire acquisition, bancarisation et valorisation données eaux continentales : 10/12/21

## 3.6 Le suivi de la qualité de l'eau superficielle



Depuis 2012, l'ADBVBB et le SMBB, depuis 2019, attachent une grande importance au suivi de la qualité des eaux et des milieux. C'est en effet l'un des seuls moyens incontestables et factuels de sensibiliser et de communiquer auprès du grand public, des élus, des associations et des professionnels sur le problème de la qualité de l'eau et des milieux.

Le SMBB a continué en 2021 le suivi et l'alimentation de la base de données de l'Agence de l'eau (base de données OSUR : Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes) tout en complétant les données produites par celle-ci et par les partenaires comme les Conseils Départementaux.



Les points de suivis de la qualité de l'eau dans la baie de Bourgneuf

Comme tous les ans, le SMBB rédige un rapport annuel du suivi de la qualité des eaux superficielles sur le bassin versant de la baie de Bourgneuf. Les fiches par points de suivi sont téléchargeables depuis le site du SMBB rubrique « Observatoire ».

L'objectif de cet observatoire est de

- veiller à la cohérence des actions de suivi de la qualité de l'eau et des milieux à l'échelle du bassin versant de la baie de Bourgneuf (suivi des départements de Vendée et de Loire-Atlantique, suivi de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, DDTM, maîtres d'ouvrage du CT,...).
- mettre en exergue ces résultats avec les actions des Contrats notamment pour orienter les actions à mettre en œuvre.

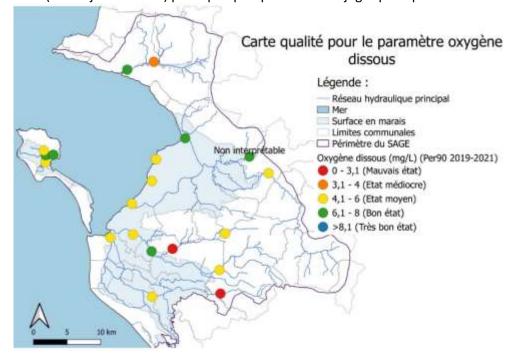
La mesure de la qualité de l'eau superficielle est basée sur un suivi de chaque masse d'eau identifiée par l'Agence de l'Eau. Le SMBB établit un bilan annuel à fréquence 6 des paramètres physico-chimiques (nutriments, bilan oxygène, ...) et des pesticides (environ 280 molécules recherchées) dans la partie aval de ces cours d'eau (6 ou 7 points annuels) avant leur arrivée dans le marais. Aussi le SMBB fait un suivi bactériologique au niveau des portes à la mer (estuaires) avec une fréquence de 12 par an (1 passage par mois). L'objectif est d'identifier les étiers/exutoires des concentrations bactériologiques importantes. De plus, sur 6 étiers (ceux

qui globalement présentent les concentrations en *E. coli* les plus importantes) des recherches ADN sont réalisées pour identifier l'origine de la contamination (humains, porcins, bovins, canins, volailles ou oiseaux).

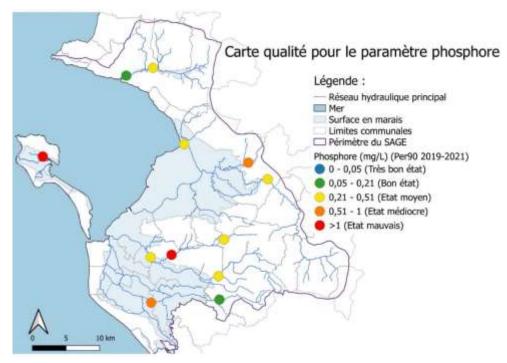
## 3.6.1 Principaux résultats 2021 de la qualité physico-chimique des eaux superficielles

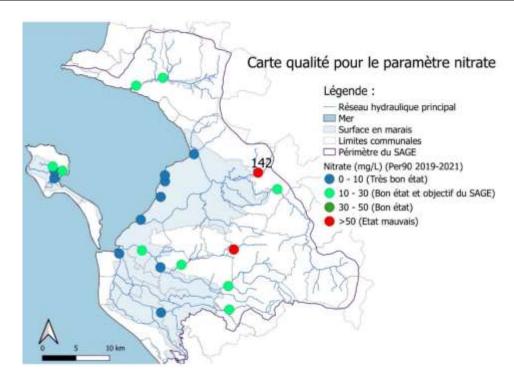
La qualité des eaux superficielles est dégradée par un bilan oxygène médiocre à mauvais en lien avec les nutriments (phosphore notamment) et surtout la matière organique en excès. Tous les points de suivi présentent une vulnérabilité face aux pesticides (au moins un dépassement par an de l'objectif du SAGE) mais le Loup Pendu, le Falleron et le Taizan sont les plus touchés.

Les cartes ci-après présentent les classes de qualité du percentile90 (ou percentile10 pour l'oxygène) sous le filtre de l'état DCE (arrêté janvier 2010) pour quelques paramètres « jugés principaux ».

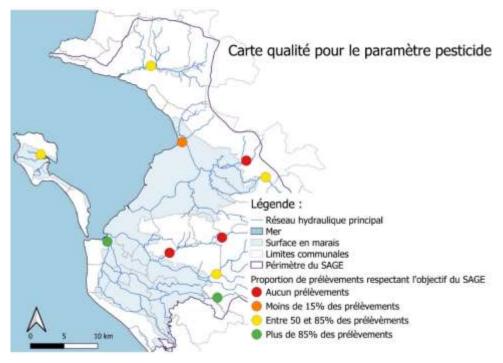


Le point « non interprétable » concerne le Loup Pendu dont l'écoulement est interrompu dès le printemps. Par conséquent, le paramètre oxygène dissous apparaît souvent « bon » car les analyses sont faites uniquement en période plus favorable « l'hiver ».





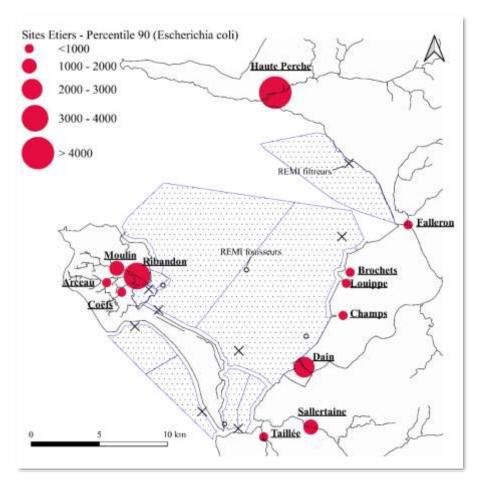
Le point de prélèvements du Loup Pendu laisse apparaître une concentration en nitrates pour le percentile 90 presque 3 fois supérieur au bon état de la DCE et entre 5 et 14 fois l'objectif du SAGE.



Pour plus de précisions, se référer au rapport (sur demande) et fiches par points disponibles sur le site internet : http://www.baie-bourgneuf.com/site-observatoire/eaux-superficielles/resultats-detailles-par-point/

# 3.6.2 Suivi bactériologique aux principales portes à la mer

Les points du pont du 8 mai à Pornic, du Ribandon, de l'étier du Moulin et du Port du Bec sont souvent les plus contaminés par les *E. coli*. La carte ci-dessous présente le suivi (percentile90) des 5 dernières années aux 12 principales portes à la mer.



Les plus fortes concentrations sont liées à l'activité humaine (zone résidentielle) et également l'élevage. Le tableau ci-dessous présente les marqueurs ADN les plus fréquents aux principales portes à la mer.

Haute-Perche	Y M
Champs	<b>₹</b>
Dain	<b>₹</b>
Sallertaine	<b>*</b> *
Ribandon	~ \
Moulin	~ Y

## 3.6.3 Démarrage du projet LIFE Rervers'Eau





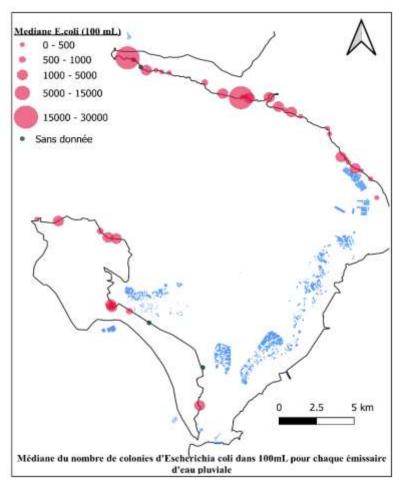
L'année 2021 marque un tournant dans le suivi de la qualité de l'eau avec le recrutement en avril 2021 d'une chargée de mission des eaux littorales dédiée au projet LIFE Révers'Eau.

La baie de Bourgneuf abrite d'importants sites conchylicoles alors que sur les bassins versants, d'importantes pressions anthropiques existent telles que les pratiques agricoles ou la mauvaise gestion des effluents domestiques pouvant contaminer les coquillages. En effet, des polluants et des bactéries fécales peuvent être amenés dans la zone côtière par les cours d'eau ou par les réseaux d'eaux pluviales et une contamination des coquillages peut se produire.

54 sites ont été identifiés comme source potentielle de bactéries fécales dans les eaux côtières (14 cours d'eau et 40 émissaires d'eaux pluviales). Des échantillons sont prélevés deux fois par mois et également en fonction des précipitations, de la marée et des activités humaines pouvant contribuer à la contamination côtière.

Dans un premier temps, seul Escherichia coli est utilisé comme indicateur de contamination fécale de la zone côtière. Les dénombrements d'E. coli sont effectués sur des pétrifilms sélectifs d'E. coli au laboratoire de l'IFREMER de Bouin (85).

Plus de 350 dénombrements d'E. coli ont été réalisés depuis la fin de l'été jusqu'à la fin de l'automne 2021 et durant toute cette période la pluie semble être le principal facteur déclenchant l'exportation bactérienne vers la zone côtière. Néanmoins, certains émissaires d'eaux pluviales semblent systématiquement contaminés quel que soit les conditions climatiques. De plus, de fortes contaminations bactériennes sur deux sites de l'agglomération de Pornic ont été détectées et semblent provenir du raccordement des effluents résiduaires sur le réseau d'évacuation des eaux pluviales.



Cette première phase d'analyse permet d'identifier les sites prioritaires. L'objectif est de trouver l'origine de la pollution bactérienne afin de limiter l'exportation bactérienne et la contamination des coquillages.

Des campagnes d'investigation vont être menées en 2022 sur ces sites prioritaires et des mesures d'ADN vont être effectuées sur les sites contaminés afin de rechercher l'origine des contaminations.

# 4 Pole Biodiversite: Animation des sites Natura 2000 et Ramsar

La mission d'animation au sein du pôle biodiversité a mobilisé :

- 1,8 ETP de chargées de mission (Natura 2000 et Observatoire de la biodiversité),
- deux ambassadeurs du littoral, de mi-juin à mi-septembre 2021,
- deux stagiaires de fins d'études : l'un sur l'évaluation de la sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir et le l'autre sur le suivi du Triton ;
- un appui administratif.

Sont également mobilisés trois prestataires, désignés après mise en concurrence, pour les missions suivantes :

- diagnostics préalables à la signature de contrats Natura 2000 (LPO 85).
- diagnostics préalables à la signature d'un engagement MAEC (Hydroconcept),
- suivi de la Loutre d'Europe (LPO 85 et cotraitant LPO44)
- suivi faune et flore sur le marais de Millac projet LIFE Sallina (Hardy Environnement et LPO 44)...

Le dispositif Natura 2000 a permis au territoire le financement d'actions et de projets à hauteur d'environ 3 285 490 € en 2021 répartis comme suit, en incluant le LIFE Sallina (hors charge de personnel) :

2 800 000 €: Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC - estimation)

10 500 €: Outils de communication

23 000 € : Contrats Natura 2000 des collectivités (nettoyage raisonné des plages)

7 750 €: Contrat Natura 2000 privé

14 940 € : Réalisation des diagnostics pour les MAEC et les contrats Natura 2000

29 300 €: Amélioration des connaissances scientifiques, suivis LIFE Sallina

## 4.1 Instance de gouvernance

#### Le comité de pilotage Natura 2000 s'est réuni deux fois en 2021 :

- 18 février 2021 à Beauvoir-sur-Mer (47 participants) : élection de Rosiane Godefroy en tant que Présidente du comité de pilotage Natura 2000, bilan 2020 et perspectives d'animation 2021, présentation de la Stratégie Aires Protégées par la Région Pays de la Loire.
- 14 décembre 2021 en visioconférence (38 participants) : bilan 2021 et perspectives d'animation 2022, présentation des missions du Conservatoire d'Espaces naturels des Pays de la Loire.

## Mise en place du bureau des élus du site Natura 2000

En outre en 2021, afin que les élus puissent être force de proposition et échanger sur les actions à mener dans le cadre de l'animation du site Natura 2000, **un bureau de 16 élus du site Natura 2000** a été constitué. Ce bureau a tout d'abord rencontré les principaux partenaires du site Natura 2000 sur la partie marais et forêt/dune courant septembre : LPO 44 et 85, Fédération de chasse et Fédération de pêche 44 et 85, ONF, Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire.

Puis deux demi-journées consacrées à la biodiversité et aux réalisations Natura 2000 ont été organisées, d'abord sur l'estran et la plage, puis sur le marais. Elles ont permis aux élus d'appréhender la mission des ambassadeurs du littoral, les suivis naturalistes conduits dans le cadre de l'observatoire de la biodiversité ou encore les outils Natura 2000 (contrat et MAEC).





Sortie estran et sortie marais du bureau des élus Natura 2000

## 4.2 Activités de la mission d'animation en bref

Quelques dates importantes sur la période du bilan (liste non exhaustive) :

07/01 : intervention pour des pêcheurs à pied professionnels à la MFR de Challans

08/01 : CRAEC. Intervention sur des pistes d'amélioration des MAEC

15/01 : comptage international des oiseaux d'eau

21/01 : réunion avec le Conservatoire botanique national de Brest pour l'observatoire de la biodiversité

## 18/02 : Comité de pilotage Natura 2000

1 et 2/03 : 4 réunions d'information MAEC éleveurs

12/03: réunion d'information MAEC sauniers

19 et 26/03 : sessions collectives sécurisation des dossiers MAEC 30/03 : suivi récif d'Hermelles de la Fontaine aux bretons (Pornic)

01/04 : réunion préparation des 50 ans de Ramsar et des 200 ans de l'ASA de Bois-de-céné et Châteauneuf.

01/04 : réunion fauche des digues de Challans Gois communauté

02/04 : comité consultatif de la RNR du Polder de Sébastopol

Du 13/04 au 07/05 : suivi du Triton crêté en forêt de Monts et Marais breton

## 26/04 : groupe de travail Estran du site Natura 2000

27/04 : intervention à la formation Gravelot à collier interrompu pour les services techniques des communes littorales

#### 4/05 : restitution cartographie des marais salés (LIFE Sallina)

10/05 : intervention biodiversité pour le collège de Pornic (LIFE Sallina)

# 31/05 : concours général agricole pratiques agroécologiques prairies et parcours, passage du jury

3, 4, 7 et 8/06 : intervention biodiversité pour le collège de Machecoul-Saint-Même (LIFE Sallina)

#### 14/06: 1er bureau des élus Natura 2000

10, 15, 17 et 18/06 : parcours Ramsar pour 4 classes de cycle 3, sortie hydraulique et biodiversité

16/05 : intervention Natura 2000 pour la formation adulte conchyliculture de la MFR de Challans

24/06 : formation Littoréa pour les ambassadeurs du littoral

#### 5/07 : groupe de travail Ramsar

15/07 et 26/08 : sorties grand public sur le marais salé pour l'office de tourisme Go Challans Gois

## 20/08 : restitution stage Evaluation de la sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir

10 et 13/09 : rencontres partenaires du site Natura 2000

Du 14/09 au 07/10 : entretiens pour bilan des contrats Natura 2000 pour le nettoyage raisonné des plages

17/09 : sortie réalisations Natura 2000 sur l'estran, bureau des élus Natura 2000

19/09 : stand Vélocéane à Bouin

1/10 : sortie réalisations Natura 2000 sur le marais, bureau des élus Natura 2000

3/10 : stand à la fête du terroir et de l'écotourisme, Le Perrier

6/10 : Commission Régionale de l'Agroenvironnement et Climat (CRAEC)

13/10 : 2<sup>ème</sup> bureau des élus Natura 2000

21/10 : comité de pilotage MAEC

22/10 : conférence de presse sur les MAEC

22/10 : soirée Ramsar sur l'anguille

17/10: remise des Grands Prix Natura 2000 au salon des maires

22/11 : remise des médailles aux éleveurs du concours général agricole à Saint-Urbain

29/11 : comité scientifique du site Natura 2000

30/11 : comité technique local LIFE Sallina-marais de Millac

6/12 : comité de pilotage des élus du LIFE Sallina

14/12 : comité de pilotage Natura 2000

## 4.3 Mise en œuvre de la contractualisation non agricole

#### 4.3.1 Animation des contrats Natura 2000

Concernant les contrats « nettoyage raisonné des plages », les communes de Barbâtre, Noirmoutier-enl'Ile, Saint-Hilaire-de-Riez, Notre-Dame-de-Monts et les Moutiers-en-Retz ont été accompagné dans la mise en œuvre de leurs contrats sur le nettoyage raisonné des plages (remboursements, appui technique...). Des entretiens bilan ont été réalisés avec les agents des services communaux et des offices de tourisme et accompagné le prestataire pour le diagnostic écologique des plages de Notre-Dame-de-Monts dans le cadre du bilan des contrats « nettoyage raisonné des plages ».

Les bilans ont été restitués aux 5 communes et des réunions de travail ont eu lieu pour préparer les futures demandes de contrat.

Le pôle Biodiversité a également participé aux 3 journées de formation « Gravelot à collier interrompu » réalisées par la LPO Vendée en présentant les contrats Natura 2000 « nettoyage raisonné des plages » aux participants.



Formation « Gravelot à collier interrompu »

Concernant les autres contrats Natura 2000, des travaux de restauration de marais ont été réalisés en octobre 2021 à Bouin sur une surface d'environ 47,6 ha. Le contrat a par ailleurs fait l'objet d'un article de presse dans le journal Ouest France.

## Ont été réalisés également :

- Le suivi de nidification de l'Avocette élégante pour l'évaluation d'un contrat Natura 2000 ayant permis la restauration d'une lagune au printemps 2021,
- en août 2021, l'état des lieux de deux des trois lagunes qui feront l'objet d'une restauration courant 2022 chez un privé. L'état des lieux n'a pas pu être réalisé sur la troisième lagune du fait de la présence d'un couple et d'une nichée de Tadorne de Belon.

Concertation avant début des travaux de restauration d'une zone de marais



## 4.3.2 Animation de la Charte Natura 2000

2 nouvelles chartes ont été signées sur 25 ha auxquelles s'ajoutent deux renouvellements sur 16 ha.

## 4.4 Mise en œuvre de la contractualisation agricole

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2018, l'ADBVBB puis le SMBB est la structure chef de file de l'animation MAE sur le site Natura 2000. La Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire est la structure partenaire : une convention collaborative a été signée le 24 avril 2020.

## 4.4.1 Elaboration du PAEC 2022 et comité de pilotage MAEC

Le comité de pilotage MAE s'est réuni une fois le 21 octobre 2021 pour réaliser le bilan de la campagne 2021 et construire le PAEC 2022.

La chargée de mission Natura 2000 avec le chargé de mission de la Chambre Agriculture ont rédigé le PAEC 2022 dans la continuité des PAEC des années précédentes.

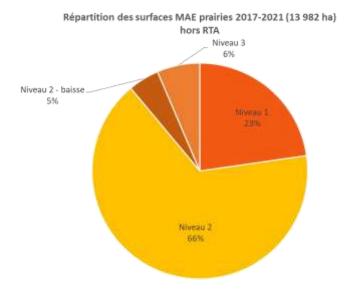
La chargée de mission Natura 2000 participe également à la CRAEC.

On note qu'au renouvellement 2020, près de 3 000 ha n'ont pas été réengagés. Une partie de cette surface a cependant fait l'objet d'un réengagement avec 1 an de décalage en 2021.

Les engagements ont diminué de 1 000 ha sur les prairies et de 75 ha sur les marais salants entre les périodes 2015-2019 et 2017-2021.

Cette diminution est surtout notable sur le niveau 1 (- 630 ha), possiblement en raison de la mise en place de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN). A contrario, les surfaces des mesures maintien des baisses en eau ont augmenté (+ 70 ha).

Avec une contractualisation supérieure à 60% des prairies éligibles dont 77% en niveau fort (11% des surfaces en mesure maintien des baisses en eau), les objectifs du PAEC sont atteints.



Dans le cadre de l'observatoire de la biodiversité du site Natura 2000, le SMBB va conduire une première évaluation des engagements MAEC (voir partie amélioration des connaissances 4.8).

# 4.4.2 Animation collective : réunions d'information, sessions collectives et autres actions

#### Les réunions d'information

Au début de l'année, les exploitants agricoles sont invités par courrier et par voie de presse à participer à des réunions d'information réparties sur le territoire au cours desquelles le dispositif MAEC est présenté : enjeux du territoire, critères d'accès, cahier des charges des mesures, plan de gestion. Ces réunions sont organisées et animées par la Chambre d'Agriculture et le SMBB.

Pour la campagne 2021, 4 réunions d'information sur les MAE prairies (avec 114 éleveurs participants) ont eu lieu (114 éleveurs participants) le :

- 1er mars 2021 matin à Machecoul-Saint-Même (44)
- 1er mars 2021 après-midi à Beauvoir-sur-Mer (85)
- 2 mars 2021 matin à Saint-Urbain (85)
- 2 mars 2021 après-midi à Saint-Hilaire-de-Riez (85)

Une réunion concernant la MAEC « entretien des marais salants » a également eu lieu le 12 mars à La Guérinière en présence de 12 sauniers.

#### Les sessions collectives

Afin de sécuriser les dossiers des contractants 2015 et 2016 prolongés d'un an, des sessions collectives de 1 heure par groupe de 8 environ ont été organisées. Elles ont permis de vérifier les critères d'éligibilité des dossiers, les plans de gestion et les autres enregistrements ainsi que de rappeler les cahiers des charges. 20 exploitants ont été reçus en sessions collectives.

## Les plans de gestion

Les plans de gestion arrivant à leur terme et toutes les formations ayant été organisées sur les campagnes précédentes. Seule une session de « Vigilance Jussie » a été organisée pour 3 exploitants (formation à la reconnaissance des plantes invasives) le 10 juin et le 7 septembre 2021.

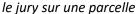
#### L'organisation du concours pratiques agro-écologiques prairies et parcours

Le SMBB et la Chambre d'Agriculture ont organisé pour la 4<sup>ème</sup> fois le concours « pratiques agro-écologiques prairies et parcours » sur les communes de Le Perrier et Saint-Urbain en 2021.

Le jury lors de son passage le 31 mai 2021 a désigné vainqueur le GAEC la ferme des Cochets (Saint-Urbain) pour sa prairie riche en flore (dont 4 espèces de plantes protégées) à la conduite agricole optimisée. Sa parcelle représentera le Marais breton au concours national.

Une remise des prix a eu lieu sur la ferme des vainqueurs en présence de la presse le 22 novembre 2021.







la remise des médailles

## 4.4.3 Animation individuelle : diagnostics terrain et suivi des curages

L'accompagnement des exploitants (en lien avec DDTM) se fait sur toute la durée des contrats tous les ans.

- Lors de la phase d'instruction : examen des cas particuliers, informations manquantes...
- Lors des modifications de contrats : cessions / reprises, changement de statut, modification de l'assolement ou des données d'élevage
- Appels téléphoniques : demandes d'informations sur les paiements, les cahiers des charges, les enregistrements...
- Informations par mail / courriers / Articles presse + site web : rappels des engagements, lien avec la PAC, information des organismes de conseil...

## Les diagnostics terrain

Les diagnostics sont obligatoires pour les MAE « marais salants », « maintien des baisses en eau » et « bandes refuges ». Ils sont réalisés par le SMBB et pour partie sous-traités à Hydroconcept (prestataire retenu depuis 2020 dans le cadre d'un appel d'offre).

Un document type pour faciliter l'enregistrement obligatoire dans le cadre de ces mesures est distribué aux exploitants.

Pour la campagne 2021, 17 diagnostics terrain ont été réalisés pour 12 éleveurs (dont 7 sur des surfaces déjà engagées précédemment mais avec interruption de contrat ou changement de nom d'exploitant) et 5 sauniers pour les mesures suivantes :

MAE maintien des baisses en eau : 248 ha (dont environ 22 ha nouveaux).

MAE bandes refuges : 2471 ml (1 dossier)

- MAE marais salants: 19,49 ha (6 marais)

## Le suivi des curages de fossés

Tous les ans, d'août à fin janvier, les chantiers de curage engagés dans le cadre de la MAEC « entretien des fossés tertiaires » sont suivis par la chargée de mission Natura 2000 et les techniciens des syndicats mixtes de marais. Le SMBB collecte auprès des exploitants, via l'envoi d'un courrier, les îlots curés dans l'année et réalise un bilan quantitatif annuel pour les financeurs.

Ce bilan a été adressé à la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt et au Conseil régional le 23 mars 2021 et faisait état de 30 kms restants à curer.

## **Communication**

Le bureau des élus Natura 2000 a souhaité communiquer auprès du grand public sur les engagements des éleveurs et sauniers en faveur de la biodiversité lors de conférences de presse.

Deux éleveurs et deux sauniers sont venus témoigner de leur engagement au sein du dispositif MAEC à Boisde-Céné en octobre. Un focus a ensuite été fait sur les sauniers de l'île de Noirmoutier lors d'une conférence de presse en décembre.





## 4.5 Mise en œuvre des actions non contractuelles du DOCOB

#### <u>La mission Ambassadeurs du littoral</u>

Deux « ambassadeurs du littoral » ont été recrutés de mi-juin à mi-septembre 2021. Ces agents de terrain ont été chargés de faire de la sensibilisation aux bons gestes et à la préservation de la biodiversité, directement sur les sites avec 3 axes de travail principaux :

- Sensibiliser les pêcheurs à pied de loisir sur l'estran à la réglementation et la biodiversité.
- Sensibiliser les plagistes au nettoyage raisonné des plages et au rôle de la laisse de mer.
- Sensibiliser les usagers du littoral (promeneurs, camping-caristes...) aux pollutions ponctuelles des eaux littorales.

Vêtus de vert, les ambassadeurs ont parcouru le littoral des Moutiers-en-Retz à Saint-Hilaire-de-Riez et de l'île de Noirmoutier et ont également été présents à différentes manifestations estivales (beach sport tour...) et devant les offices de tourisme via des stands.

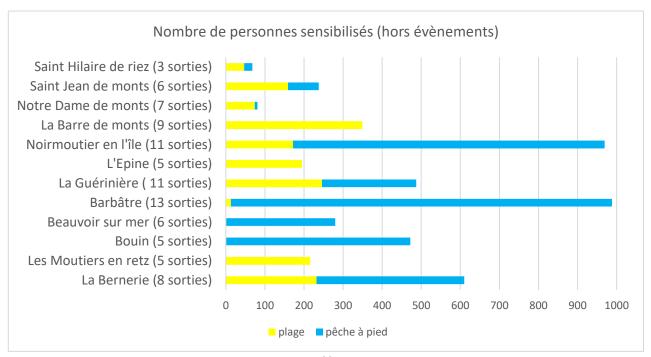
Ils ont bénéficié cette année d'une formation dispensée par le réseau Littorea.





Ambassadeur sur l'estran

Reportage de France 3 sur la mission ambassadeur sur les plages



Page 32 sur 41

## Bilan par commune du nombre de personnes sensibilisées

En quatre mois, soit 109 sorties, les ambassadeurs ont sensibilisé 6 014 personnes et distribué 5 285 supports dont 3 192 réglettes.

En 2021, le SMBB a réédité 2 000 marques pages et 3 000 plaquettes « De la plage pour tous » ainsi que 14 000 réglettes « pêcher intelligemment, pêcher durablement ».

Plusieurs articles de presse et un reportage TV sur France 3 ont permis de valoriser l'action et de démultiplier la sensibilisation.

Les fiches Littorea, nouvellement remplies par les ambassadeurs, ont permis d'analyser succinctement le comportement de 212 pêcheurs enquêtés. Sur cet échantillon, 5 % avait déjà été sensibilisé par l'action ambassadeur et 4 % par une autre forme de sensibilisation. Donc 91% des pêcheurs enquêtés n'avaient jamais été sensibilisés. Dans 74 % des cas, les pêcheurs ne possédaient pas d'outils pour mesurer les coquillages. Il est donc important de poursuivre la sensibilisation et la distribution de réglettes.

Pour plus de précisions, se référer au rapport spécifique concernant cette action.

## Evaluation de la sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir

Maylis PENVEN a réalisé un stage d'avril à août 2021 au SMBB, pour évaluer l'efficacité des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied de loisir conduites par le SMBB depuis le premier état des lieux de l'activité sur le site Natura 2000 en 2012.

Pour cela 150 enquêtes ont été menées sur l'estran auprès de pêcheurs à pied pour les comparer à celles menées en 2012.

Les principales conclusions sont :

- Une meilleure connaissance de la réglementation concernant la pêche à pied même si l'augmentation n'est pas significative sur le plan statistique.
- Un bon respect global de la réglementation.
- Des enjeux environnementaux (hermelles, zostères) méconnus, tout comme l'existence du site Natura 2000.
- Des outils développés par le SMBB (réglettes, panneaux, ambassadeurs) appréciés par les pêcheurs.
- Une meilleure connaissance de la réglementation chez les pêcheurs qui ont été sensibilisés.

Pornic at si Higher

Enquére Des pécheurs à pied
non-professionnels bien sensibilisés ?

Subject de la compart de

Plusieurs pistes d'actions ont été proposées pour améliorer la sensibilisation qui seront déployées dans les mois à venir.

Le groupe de travail Estran s'est réuni en début et fin de stage pour piloter cette évaluation. Des articles de presse ont permis de valoriser l'action.

Pour plus de précisions, se référer au rapport de stage disponible sur http://www.baie-bourgneuf.com/wp-content/uploads/2021/08/M1\_EGEL\_2021\_PENVEN\_Maylis\_RAPPORT\_compressed.pdf

#### Autres actions

La pôle biodiversité a coordonné le comptage national des pêcheurs à pied le 23 août 2021 sur la totalité baie de Bourgneuf, pour la première année. Douze compteurs ont été mobilisés, venant de 4 structures différentes (le SMBB, les communautés de communes de l'île de Noirmoutier et Océan Marais de Monts et l'Association Pêche de Loisir Atlantique Vendée).

Au total, 6 423 pêcheurs ont été comptés. L'augmentation de 2020 (+30% de fréquentation par rapport aux années antérieures) ne se vérifie pas cette année. Le Gois (3 400 personnes) et Fort Larron (Noirmoutier, 1 000 personnes) sont les sites les plus fréquentés.

## 4.6 Animation avec d'autres outils financiers : LIFE Sallina



La communauté d'agglomération Cap Atlantique, en tant que bénéficiaire coordinateur, ainsi que le SMBB, la communauté de communes de l'île de Noirmoutier, le Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud-Loire (SAH) et le Conservatoire des Espaces Naturels, en tant que bénéficiaires associés, mettent en œuvre depuis début juillet 2018 les actions du LIFE Sallina pour la restauration des marais salés des Pays de la Loire. La chargée de mission Natura 2000 met en œuvre les actions du SMBB et

accompagne le SAH pour la restauration du marais de Millac.

#### La gouvernance

Pour la 4<sup>ème</sup> année, le comité technique de suivi des actions du LIFE Sallina sur le marais de Millac s'est réuni le 30 novembre 2021 à Villeneuve-en-Retz pour faire le bilan des actions menées dans le cadre du projet LIFE Sallina et visiter les derniers travaux. Il se compose des collectivités concernées, des financeurs, des associations de protection de l'environnement, des éleveurs, sauniers et propriétaires du marais. La chargée de mission Natura 2000 assure l'organisation de ce comité et participe aux différentes réunions du LIFE : le Comité de pilotage du projet (1 réunion avec les élus sur la période) et réunions de travail entre les différents bénéficiaires (2 réunions dont une pour la création de l'exposition sur les marais salés).

#### Les suivis

Les trois suivis prévus dans le projet LIFE Sallina se sont poursuivis en 2021 :

- Le suivi des herbiers aquatiques de l'habitat lagunaire sur les 30 bassins LIFE a été réalisé d'avril à juin 2021 par le bureau d'études Hardy environnement selon la méthode d'évaluation de l'état de conservation des lagunes côtières d'intérêt communautaire (Muséum national d'Histoire naturelle, 2018). Suite aux premiers travaux on note une amélioration de la qualité de l'habitat lagunaire notamment un bon développement des herbiers dans les bassins.
- Le suivi de la nidification de l'Avocette élégante sur le marais de Millac a été réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Loire-Atlantique (LPO 44) d'avril à juillet 2021. Le nombre de couples nicheurs reste stable. 45 à 53 couples nicheurs sont présents sur le marais de Millac avec 12 poussins observés dont 27 couples sur 2 bassins ayant fait l'objet d'une restauration écologique sans succès de jeune à l'envol cependant. La productivité sur le marais de Millac est de 0,22 jeunes à l'envol cette année avec une forte prédation.
- La cartographie de 8 740 ha de marais salés, réalisée par le bureau d'études TBM environnement, sur la base de la méthode nationale, a été terminée et restituée le 4 mai 2021. Sur les 8 740 ha cartographiés, plus de 7 000 ha sont représentés par des habitats d'intérêt communautaire soit 79% de l'aire d'étude.

#### Les travaux

La chargée de mission Natura 2000 se charge de la rédaction des conventions qui sont signées avec les propriétaires quelques semaines avant le lancement des travaux. En 2021, 6 conventions ou annexes à des conventions antérieures ont été rédigées.

#### La communication/sensibilisation

Plusieurs actions ont été menées sur 2021 :

- La mise à jour du site Internet dédié au projet : <a href="https://www.life-sallina.com">https://www.life-sallina.com</a> mis en ligne fin septembre 2020.
- Le tournage des films sur le LIFE Sallina piloté par le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire, sur les marais salés.
- Des interventions pour 9 classes des collèges Jean Mounès de Pornic et Saint-Joseph de Machecoul-Saint-Même pour les sensibiliser à la biodiversité et au fonctionnement des marais salés. 235 collégiens ont bénéficié d'une intervention en classe à partir de maquettes, de films et de

manipulations d'échantillons de plantes puis d'une visite de l'Espace Naturel Sensible des marais de Lyarne, géré par le Conseil Départemental de la Loire-Atlantique.





Intervention en salle

et sortie sur le terrain

## 4.7 Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000

La chargée de mission Natura 2000 accompagne les porteurs de projet dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000 et répond aux questions des instructeurs de la DDTM avec en moyenne un dossier par semaine (retournement de prairies, extension de zones aquacoles, renouvellement d'AOT...).

Le projet Airseas sur la commune de Machecoul-Saint-Même a mobilisé un temps important à l'été 2021. L'autre projet est celui du raccordement des éoliennes en mer Yeu-Noirmoutier.

## 4.8 Amélioration des connaissances et suivi scientifique

#### 4.8.1 L'observatoire de la biodiversité

Entre le 1<sup>er</sup> février 2021 et le 31 janvier 2022, un ensemble de suivis et d'analyses de données a été réalisé, en accord avec l'architecture de l'observatoire et les indicateurs définis et validés en 2019 et 2020 par le Comité Scientifique du site Natura 2000.

#### Les suivis de la Loutre d'Europe et du Triton crêté

Le suivi de la Loutre d'Europe a débuté en 2021 et a été réalisé à 3 périodes de l'année : au printemps, à la fin de l'été et durant l'hiver. Il est réalisé par la LPO Vendée et la LPO Loire-Atlantique sur leurs territoires respectifs, prestataires du SMBB pour ce suivi. Le suivi réalisé en 2021 est basé sur le même protocole que celui de l'étude réalisée en 2000 pour l'écriture du DOCOB du site Natura 2000 afin de permettre une comparaison des résultats.

Le 24 janvier 2022, la LPO a présenté les résultats du suivi de la loutre en 2021. Ils montrent une présence de la loutre avérée sur la quasi-totalité du territoire, mais des stations de suivi dites « positives » à la loutre (présence d'épreintes) moins nombreuses qu'en 2000. Cette différence est principalement due au fait de l'absence de zones de marquage favorables pour la loutre sur la station ou aux jeux de marnages et de chasses qui effacent les épreintes dans le marais. La LPO indique que si le suivi est reconduit en 2022 pour une seconde année, les secteurs où les empreintes de loutre n'ont pas été trouvées devront être prospectés plus intensément avec un déplacement des stations négatives et une pression de prospection plus forte autour de ces stations négatives. Il n'y a pas d'intérêt à prospecter à nouveau en 2022 les stations où la présence de la loutre a été avérée lors des 3 saisons de prospection en 2021.

Le pôle biodiversité, accompagnée d'un stagiaire BTS GPN Matthias Caillaud, a également débuté le suivi du Triton crêté en prospectant 71 mares, sur les communes de Beauvoir-sur-Mer, La Barre-de-Monts, Notre-Dame-de-Monts, Saint-Jean-de-Monts, Le Perrier et Machecoul-Saint-Même au printemps : 55 mares en marais doux (dont 13 mares ayant fait l'objet de restauration dans le cadre de MAEC ou de contrats Natura 2000), 6 mares en marais salé et 10 mares en forêt domaniale.

Au total, 3 individus de Triton crêté ont été trouvés dans 2 mares du marais salé, à La Barre-de-Monts. En marais doux et en forêt domaniale, aucun Triton crêté n'a été capturé, mais plusieurs individus de Triton palmé ont été capturés en forêt domaniale. En marais doux, la prospection a permis de mettre en avant la forte présence d'Espèces Exotiques Envahissantes, notamment la présence d'écrevisses de Louisiane ainsi que des poissons (*Pseudorasbora parva, Gambusia holbrooki, Ameiurus melas*). 96% des mares prospectées contenaient des poissons et/ou des écrevisses de Louisiane.

## > Analyse des données et porter à connaissance

Les données issues des comptages Wetlands auprès du réseau Wetlands de la LPO France ont été récupérées et analysées pour :

- L'ensemble des espèces dénombrées sur le site Natura 2000 depuis 2000 ;
- Les 9 espèces d'oiseaux hivernants ciblés par l'observatoire de la biodiversité à l'échelle nationale et sur le site Natura 2000 depuis 2000.

#### Ont également été analysées :

- un ensemble de données pour alimenter l'observatoire de la biodiversité pour la partie évaluation de l'état de santé des habitats et des espèces : avifaune hivernante, cartographies des habitats des marais doux et salé et de l'estran, occupation du sol avec les données libres Corine Land Cover, suivis Loutre et Triton.
- les actions « MAEC » et « contrat Natura 2000 nettoyage raisonné des plages » avec d'une part les données MAEC issues de la DRAAF et la qualité des habitats d'intérêt communautaire ; et d'autre part, les données issues des diagnostics écologiques des plages ayant un contrat Natura 2000 de nettoyage raisonné des plages (état et linéaire de l'habitat d'intérêt communautaire « végétation annuelle des laisses de mer ») avec les modalités de nettoyage et la présence d'espèces de faune et de flore patrimoniales.

L'ensemble de ces analyses a fait l'objet d'un porter à connaissance diffusé aux élus du SMBB.

## Réunions en lien avec le projet d'observatoire

Le Comité Scientifique a été réuni le 29 novembre 2021 pour présenter les résultats des suivis et les analyses de données. Le Comité Scientifique a permis de modifier la temporalité de l'analyse pour les oiseaux hivernants, et de compléter l'analyse des MAEC en intégrant la qualité des habitats d'intérêt communautaire. Elle a également participé au comité technique de la plateforme SINP le 20 mai 2021 et à la Commission Connaissance Biodiversité le 21 septembre 2021.

#### 4.8.2 Autres actions d'amélioration des connaissances

## Les suivis

Le pôle biodiversité a organisé le suivi de **l'Euphorbe peplis** sur l'île de Noirmoutier, en Pays de Monts et nouvellement sur les plages de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez. Ce suivi a été réalisé la semaine du 16 août 2021 avec la participation de l'ONF, la LPO Vendée, la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts, la commune de Saint-Hilaire-de-Riez, et la Réserve Naturelle Nationale des Marais de Müllembourg. Au total, 23 km de plage ont été prospectés à la recherche de l'Euphorbe peplis, et 2 pieds ont été trouvés uniquement sur des plages nettoyées manuellement. A l'inverse de la prospection réalisée en 2020, celle-ci a été réalisée avant les grandes marées du mois d'août. Pourtant, ce sont moins de pieds qui ont été retrouvés cette année.

Les résultats sont cependant encourageants car cette année, une nouvelle station a été découverte à Saint-Hilaire-de-Riez où l'espèce n'avait pas encore été référencée. Les résultats ont été envoyés aux collectivités et au Conservatoire botanique national de Brest. Le SMBB poursuit le suivi du **récif d'hermelles** de la fontaine aux Bretons à Pornic pour le compte de l'IFREMER 2 fois par an, les 30 mars et 24 août 2021.



Suivi du récif d'hermelles

L'IFREMER a formé la chargée de mission Observatoire de la biodiversité pour la récupération des données de température sur des sondes nouvellement installées en mars 2021 à proximité des récifs d'Hermelles de La Fontaine aux Bretons. Les données seront récupérées annuellement puis envoyées à l'IFREMER.

Enfin, le pôle biodiversité a participé aux comptages mensuels des reposoirs de marée haute de la baie de Bourgneuf, au comptage international des oiseaux d'eau et participé au comptage des nids de l'héronnière de La Barre-de-Monts en juin 2021, au baguage des mouettes mélanocéphales sur la réserve naturelle régionale du Polder de Sébastopol.

## > Cartographie des habitats de l'estran du site Natura 2000

Une collaboration a eu lieu pour la cartographie des habitats de l'estran du site Natura 2000 pilotée par l'Office Français de la Biodiversité (relecture des rapports et fichiers SIG, diffusion).

Un partenariat se poursuit également avec l'Université de Nantes sur le suivi de l'estran (réunion du 17 janvier 2022), avec une cartographie précise du récif d'Hermelles de La Fosse qui sera réalisé par l'Université de Nantes. L'Université de Nantes a présenté les résultats de l'étude qu'elle porte sur les herbiers de zostères avec une amélioration de l'état de l'herbier de zostères et une relation forte entre la présence de Bernaches cravants et l'état de l'herbier. Les résultats paraîtront dans un article scientifique courant 2022.

## 4.9 Communication, sensibilisation et information

#### 4.9.1 Animation Ramsar

Le groupe de travail Ramsar s'est réuni le 5 juillet 2021 pour décider des animations à mettre en place pour l'année suivante. Différents projets sont en cours :

### > Une émission de radio

Le premier samedi de chaque mois « la biodiversité ça me dit » avec la radio locale Nov'FM. Les intervenants et sujets sont choisis par le groupe de travail Ramsar et le sujet est en lien avec le mois de diffusion.

Les sujets sur la période évoqués sont :

- En février, l'anguille d'Europe avec la Fédération des pêcheurs de Vendée.
- En mars, la biodiversité ça se mange avec la LPO 85.
- En avril, les dunes avec l'ONF.
- En mai, le polder de Sébastopol et la baie de Bourgneuf avec la communauté de communes de l'île de Noirmoutier.
- En juillet, les chauves-souris de la forêt de Monts, avec l'ONF.
- En septembre, Natura 2000 et Ramsar avec le SMBB.
- En octobre, le stockage carbone en zones humides avec le SMBB.
- En novembre, le boisement dans le marais avec un élu et un habitant du Marais breton sud.
- En décembre, le lapin architecte de la dune avec l'ONF.
- En janvier, le Conservatoire du littoral et ses actions.

Pour cette action, le SMBB est lauréat des "Grands prix Natura 2000 - édition 2021" dans la catégorie Communication. Le jury a apprécié l'implication d'une radio locale et le partenariat multi-acteurs. Rosiane GODEFROY, Présidente du Comité de pilotage Natura 2000, a reçu le prix le 17 novembre 2021 au salon des Maires à Paris, en présence de plusieurs élus du Marais breton.



Rosiane GODEFROY et les élus du Marais breton à la remise des prix

Les émissions sont disponibles en podcast sur : https://www.novfm.org/les-rendez-vous-de-midi.html et sur <a href="https://novfm.fr/la-biodiversite-ca-me-dit.html">https://novfm.fr/la-biodiversite-ca-me-dit.html</a> .

#### Un parcours nature pour les scolaires

Le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf, la Communauté de Communes Océan Marais de Monts et le groupe de travail Ramsar ont souhaité proposer un parcours nature Ramsar à destination des scolaires du territoire pour leur faire découvrir le marais et ses acteurs. Le parcours se compose de 4 séances :

- **Une première séance à l'écomusée du Daviaud** pour aborder les zones humides, la création du marais, son fonctionnement.
- **Une deuxième séance au pied d'une écluse** pour évoquer l'hydraulique puis la biodiversité du marais au moyen d'ateliers participatifs, en partenariat avec le Syndicat Mixte des Marais de Saint-Jean-de-Monts et Beauvoir-sur-Mer, le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud-Loire et la communauté de communes de l'île de Noirmoutier.
- Une troisième sortie sous forme d'une visite d'une exploitation d'élevage en marais.
- Un quatrième temps de restitution des élèves.

4 classes des écoles de Bouin, Saint Urbain, Sallertaine et La Guérinière soit 90 élèves ont bénéficié de ce parcours en 2021 qui a mobilisé 19 intervenants. Le parcours a eu une bonne visibilité avec 11 articles de presse et 2 reportages radio.

Le projet est coordonné par la chargée de mission Natura 2000 (échange avec les écoles et les intervenants, identification des sites pour la 2ème séance...).



Séance 1 à l'écomusée du Daviaud



et séance 3 chez un éleveur de marais

## La participation à la journée mondiale des zones humides.

Le groupe de travail Ramsar a décidé l'organisation d'une soirée grand public sur le thème de l'anguille d'Europe avec l'intervention d'Eric Feunteun, Professeur au Muséum d'Histoire naturelle de Paris. Initialement programmée le 5 février 2021 à Bouin, la conférence a finalement eu lieu le 22 octobre 2021 avec 73 participants.

Un programme d'animation commun a également été diffusé en octobre avec plusieurs partenaires.





Affiche annonçant la soirée

Soirée Ramsar

## La réalisation d'un montage vidéo pour présenter le site Ramsar

Un film de 5 min pour présenter le site Ramsar et Natura 2000 a été réalisé. Intitulé « Marais breton, baie de Bourgneuf, attention lieux uniques » il est disponible sur la chaîne Youtube du SMBB (https://www.youtube.com/watch?v=Zq8df9YohCI) et totalise 500 vues au 27/01/2022.



Le pôle biodiversité répond aussi aux sollicitations des autres sites Natura 2000 qui souhaitent se lancer dans la labellisation Ramsar et a participé à une réunion de réflexion sur la création d'un réseau Ramsar à l'échelle des Pays de la Loire.

Enfin, l'équipe de tournage pour le film de Ramsar France a été accueilli sur le territoire.

## 4.9.2 Information Natura 2000, tenue de stands et interventions

2 stands ont été tenus lors d'événements locaux :

- Lors de la Vélocéane à Bouin (19 septembre 2021) avec un stand et des expositions sur la biodiversité du marais salé (4 000 participants).
- Lors de la Fête du terroir à Le Perrier (3 octobre 2021) avec un stand sur la biodiversité du marais.





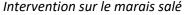
Stand et exposition pour la Vélocéane

Stand à Le Perrier

2 sorties estivales ont été proposées et animées dans le cadre du programme été de l'office de tourisme Go Challans Gois sur le marais salé, de l'hydraulique aux activités économiques en passant par la biodiversité (juillet et août 2021).

Enfin la chargée de mission Natura 2000 a participé à l'organisation d'un événement (une exposition + une conférence sur le marais) piloté par l'Association Syndicale des Marais de Bois-de-Céné et Châteauneuf pour les 200 ans de sa création et les 50 ans de la convention Ramsar qui a accueilli 600 personnes.







Exposition à Bois-de-Céné

Des interventions dans le cadre de parcours scolaires ont été réalisées :

- À la MFR de Challans pour de futurs pêcheurs à pieds professionnels en janvier 2022 et pour de futurs aquaculteurs en septembre 2021.
- Pour la MFR de Grand Lieu sur l'écosystème plage en juin 2021 à Saint-Jean-de-Monts.
- Pour 2 classes de primaires sur le métier de chargé de mission Natura 2000 dans le cadre du parcours milieux naturels de la communauté de communes Océan Marais de Monts.
- Pour 1 saunier dans le cadre de la formation des paludiers à Guérande.

Enfin un projet de panneau d'information sur la Gorgebleue à miroir est en cours d'étude sur la commune de Bouin. Plusieurs visites sur le terrain ont eu lieu pour identifier les sites de pose des panneaux avec la LPO et Challans Gois communauté au titre des digues.

## 4.10 Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques

Le pôle biodiversité participe au suivi de nombreux projets, études et problématiques sur le territoire pouvant avoir un lien avec les DOCOBs et s'assure de la prise en compte de ces derniers : Atlas de la Biodiversité Communale de Machecoul-Saint-Même, étude sur le passage du Gois, comité consultatif de la Réserve Naturelle Régionale du Polder de Sébastopol, étude pour la valorisation touristique du Marais breton, étude sur la Réserve Naturelle Nationale des marais de Müllembourg, Plan Climat Air Energie de la communauté de communes Océan Marais de Monts, fauchage des digues sur Challans Gois communauté...

Il a également participé à plusieurs réunions sur la Stratégie Nationale Aires Protégées et à la définition d'une offre de stage pour traiter le sujet localement.

\*\*\*\*\*\*